



AVIS AUX USAGERS

Les usagers du fleuve CHARENTE sont informés de la

CONSTRUCTION DU PONTON FIXE DE LA HALTE NAUTIQUE PK 104

Commune de DOMPIERRE-S/CHARENTE

à partir du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023
pour une durée d'environ 3 mois

Durant cette période, les bateaux ne pourront pas
amarrer sur ce secteur, vous êtes invités à vous
rendre sur les autres haltes nautiques.

Merci de votre compréhension

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter le Département de la Charente-Maritime,
l'Agence Fluviale au 05 46 87 88 67

Département de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9

05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr



la Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT